

## Éditorial

Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

L'État soutient les projets d'investissement des collectivités territoriales depuis de nombreuses années, par le biais des différentes enveloppes financières (DETR, DSIL, DSID, FNADT). Aujourd'hui, ce soutien est réaffirmé par la mise en place du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « Fonds vert ».

Comme annoncé par la Première ministre, la transition écologique est notre premier défi collectif, l'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour accélérer cette dynamique, mise en place par le développement des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), des moyens supplémentaires importants sont déployés : 2 milliards d'euros en 2023, sur l'ensemble du territoire national, pour vous aider.

Avec l'appui des services de la Direction départementale des territoires (DDT) et en lien avec l'association des maires et des élus de la Haute-Vienne, j'ai eu l'occasion de vous sensibiliser une première fois à l'importance de ce nouveau fonds à l'occasion d'une visioconférence le 30 janvier dernier et d'un webinar le 1er février. Le zoom de cette newsletter regroupe l'ensemble des ressources mises à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier.

Je reste, avec les sous-préfets d'arrondissement, les services de la préfecture (DCAT) et la DDT, à votre disposition pour toute interrogation et mobilisée à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche.

Fabienne BALUSSOU,  
Préfète de la Haute-Vienne



**ZOOM** 

**« Le fonds vert » :**  
**Le fonds de la transition écologique pour, par et**

## avec vous

Désormais opérationnel, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », permet le déploiement d'actions territoriales portées par les collectivités et leurs groupements, dans un dispositif déconcentré géré par les préfets, pour être au plus près de vos besoins.



## Actualités



Agriculture

### Prévenir et lutter contre le mal-être agricole

Les caps difficiles à passer sont fréquents dans la vie d'une exploitation agricole. L'accompagnement des agriculteurs en souffrance est une nécessité.



Économie

### Indemnité carburant

À destination des travailleurs les plus modestes, une « indemnité carburant », d'un montant de 100 euros pour l'année 2023, est disponible. Le réseau France services et les Finances Publiques à vos côtés !



Environnement

### Synthèse sur les chemins ruraux

Des dispositions introduites par la loi 3DS relatives aux chemins ruraux ont pour objet à la fois de protéger ces chemins mais également de donner aux communes les moyens de reconstituer plus facilement la continuité des itinéraires.



Sécurité et protection du consommateur

### Démarchage téléphonique

## dans le secteur de la rénovation énergétique

Le démarchage téléphonique et les appels frauduleux sont strictement encadrés par la loi.

Consultez notre article pour en savoir plus.



Manifestations sportives

## SIMS, un guichet unique pour les manifestations sportives

Les manifestations sportives doivent être instruites exclusivement au moyen de la plateforme [manifestationsportive.fr](http://manifestationsportive.fr). Les quelques communes n'ayant pas encore procédé à leur inscription sont invitées à le faire dans les meilleurs délais, afin de ne pas compromettre l'instruction prochaine des dossiers



## Appels à projets



Vie associative

## Fonds de développement à la vie associative (FDVA) - 2023

L'État contribue au développement de la vie associative par un soutien financier aux associations dans le cadre du FDVA. La date limite des dossiers est fixée au **28 février 2023** (inclus).



Vie associative

## Lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) - 2023

La MILDECA a vocation à coordonner et animer la politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives. La date limite des dossiers est fixée au **28 mars 2023 (12h)**.



## Agenda

- [Ce qui change au 1er février](#)
- [11/02 : Journée de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#)



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Les services de l'état en  
Haute-Vienne sur :**  
[www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)

**et sur les réseaux sociaux :**



**@prefet87**

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

1, rue de la préfecture  
87031 LIMOGES cedex

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

